



Technicien vendu comme Ingénieur

Par **Titounet007**, le 14/11/2013 à 18:42

Bonjour,

Je suis Technicien de maintenance et j'interviens sur des sites en France et à l'étranger.

Lorsque je travaille à l'étranger, en Chine par exemple, je suis vendu en qualité d'Ingénieur (le client ne souhaitant travailler qu'avec des Ingénieurs).

Suis-je en droit de demander d'être classé en qualité d'Ingénieur et de percevoir la rémunération correspondante ?

Cordialement.

Par **P.M.**, le 15/11/2013 à 00:19

Bonjour,

Si vos fonctions ne correspondent qu'à celles d'un technicien, ce sera par la négociation car demander n'est pas exiger ou revendiquer avec des arguments juridiques...

Par **Titounet007**, le 15/11/2013 à 09:53

Merci pour votre réponse.

Le fait que le contrat liant ma société au client fait état d'une prestation "d'Ingénieur", au prix d'un ingénieur et que mon n+1 m'ait confirmé, par mail, que j'étais bien vendu comme ingénieur, cela ne suffit-il pas à caractériser ma qualification réelle ?

Par **P.M.**, le 15/11/2013 à 11:10

Bonjour,

A la limite prestations d'ingénieur ne veut pas dire faites par un ingénieur et par ailleurs, même s'il y a tromperie du client, cela ne constitue pas formellement un argument suffisant pour revaloriser votre qualification si les travaux effectués ne sont pas à ce niveau, c'est mon

avis, mais peut-être que le Conseil de Prud'Hommes jugerait cela autrement, s'il en était saisi...